

JEAN-JACQUES LACOMBE**de Société Professionnelle LaCombe**

Commissaire à l'intégrité pour la Municipalité de la Nation
Integrity Commissioner for the Nation Municipality

Telephone: (613) 678-9124
Courriel/email: jjlc.integrity@gmail.com

Le 5 mars 2025

Mme Aimée Roy
Greffière de la Municipalité de
la Nation

Compétence : Mme Aimée Roy

Sujet : Rapport annuel du Commissaire à l'intégrité pour l'année 2024

Chère Mme Roy,

Conformément à mon entente de service avec votre municipalité et aux obligations qui me sont conférées en vertu de la *Loi de 2006 sur les Municipalités*, il me fait plaisir de vous faire rapport concernant l'année 2024.

a. Session d'éducation

Conformément à mon obligation contractuelle de faire une session d'éducation avec le conseil au cours de chacun de mes termes, je devrai donc faire une telle session avant le mois de décembre 2026. Veuillez communiquer avec moi afin de déterminer le moment le plus approprié pour le faire.

b. Révision de votre réglementation

Au cours de l'année 2024, conformément aux recommandations de l'Ombudsman de l'Ontario, je vous ai fait parvenir des amendements à votre réglementation concernant votre Code de Conduite, votre règlement du traitement des plaintes ainsi que votre règlement des procédures.

Depuis le moment où je vous ai initialement fait parvenir ces amendements, la Province de l'Ontario a déposé un projet de loi qui ferait en sorte qu'un code de conduite standard et un règlement du traitement des plaintes standard seraient imposés à toutes les municipalités de l'Ontario. Cette loi créerait également le poste de Commissaire à l'intégrité de l'Ontario, à qui on conférerait d'importants pouvoirs. On exigerait également que les Commissaires à l'intégrité participent à de la formation continue. C'est un projet de loi à suivre.

Même si ce projet de loi est adopté, ce qui n'est pas assuré, les municipalités jouiront d'une période de grâce jusqu'à la fin de l'année 2026 pour modifier leur code de conduite ainsi que leur règlement du traitement des plaintes. Ainsi, compte tenu du fait que ce projet de loi n'a pas encore été adopté et du délai accordé pour s'y soumettre, je suis d'avis qu'on devrait tout de même, entretemps, adopter les amendements que je vous ai proposés.

Dans un avenir rapproché, nous procéderons donc à amender votre code de conduite, le règlement du traitement des plaintes ainsi que votre code de procédure.

c. Processus de plaintes

Au cours de l'année 2024, je suis heureux de confirmer qu'aucune plainte n'a été déposée contre les membres de votre Conseil.

d. Demande d'avis de membres du conseil

Durant l'année 2024, aucune demande d'avis ne m'a été présentée.

Un membre du Conseil a toutefois communiqué avec moi afin d'obtenir de l'information ou mon opinion quant à une situation particulière. Toutefois, étant donné que cette affaire faisait référence à un domaine à l'extérieur de ma juridiction, j'ai dû en aviser ce membre et clore mon dossier.

Je tiens à nouveau à vous rappeler, ainsi qu'aux membres de votre conseil, que je suis à l'entière disponibilité des élus pour répondre à des demandes d'avis par écrit concernant la *Loi Municipale sur les Conflits d'Intérêts* ou au sujet de votre code de déontologie.

Pour ce faire, les membres du conseil n'ont qu'à m'envoyer un courriel avec les faits pertinents et il me fera plaisir de leur répondre le plus rapidement possible.

.../3

Je leur demanderais toutefois de m'aviser de la date de la réunion pour laquelle mon avis est requis et de m'accorder **un délai d'au moins 48 heures** avant cette réunion afin d'y répondre. Comme le dit le proverbe anglais : « Better be safe than sorry »

e. Comités formés de citoyens de la Municipalité de la Nation

Avec les amendements que nous vous proposerons, non seulement les membres du Conseil de votre municipalité seront tenus d'observer les dispositions dudit Code, mais **“tous les membres du public nommés à un comité de la municipalité ...” le seront également.**

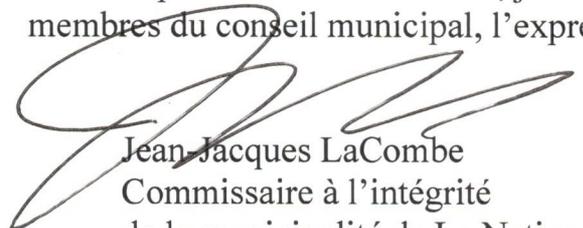
Il sera donc du ressort de votre municipalité d'aviser les membres de ces comités de cette responsabilité et de leur recommander de se procurer une copie de ce règlement afin d'en prendre connaissance et d'en observer les dispositions.

Les membres de ces comités, ainsi que tous ses futurs membres devront donc dorénavant être avisés de leur responsabilité à cet égard.

f. Conclusion

Soyez assurés que je vous tiendrai au courant au fur et à mesure que plus de détails seront disponibles au sujet dudit projet de loi proposé par le gouvernement ontarien.

Espérant le tout conforme, je vous prie de vouloir agréer, chère Mme Roy et membres du conseil municipal, l'expression de mes sentiments les meilleurs,



Jean-Jacques LaCombe
Commissaire à l'intégrité
de la municipalité de La Nation